



Association canadienne des ergothérapeutes

Comité d'agrément des programmes universitaires

(CAPU) Rapport annuel pour l'année 2020

L'agrément appuie le développement d'une formation de qualité en ergothérapie comme fondement de la profession de l'ergothérapie. À l'heure actuelle, les programmes menant à l'entrée en pratique professionnelle en ergothérapie au Canada sont agréés à l'aide des Normes d'agrément des programmes universitaires et Guide d'autoévaluation de l'ACE (2019). Les décisions concernant le statut d'agrément sont prises par le Comité d'agrément des programmes universitaires (CAPU) conformément aux termes de référence du CAPU. Une recommandation est envoyée au conseil d'administration de l'ACE qui l'approuve en fonction du respect des politiques et des procédures.

Faits saillants de 2020

- Toutes les réunions ont eu lieu par vidéoconférence en 2020 en raison de la pandémie.
- Le statut d'agrément a été accordé à l'Université de la Colombie-Britannique.
- Le 17 mars, une réunion a été convoquée pour discuter des implications de la pandémie COVID-19 sur la reconnaissance des titres professionnels des ergothérapeutes. Une lettre du CAPU a été distribuée aux programmes le 19 mars.
- Pour donner suite à la lettre, le CAPU s'est réuni le 2 avril et a rencontré l'ACPUE et l'ACORE le 9 avril pour recueillir des renseignements supplémentaires et comprendre le contexte, en particulier en ce qui concerne l'enseignement et le travail sur le terrain.
- À la suite d'une réunion supplémentaire du CAPU le 1er mai et de la participation du personnel de l'ACE à plusieurs réunions de l'Association des agences d'agrément du Canada (AAAC), une lettre supplémentaire a été distribuée à tous les programmes le 4 mai. La lettre décrivait les mesures d'urgence, y compris le report des rapports d'étape et des visites d'agrément pendant la pandémie.
- Le CAPU a tenu des réunions vidéo supplémentaires le 1er et 2 juin et le 22 septembre 2020. La discussion du CAPU a abordé des améliorations au programme (instructions aux examinateurs, programmes, évaluation des programmes, meilleures pratiques de l'AAAC, politique de plaintes). Des reports de rapports d'étape ont été accordés à deux universités et une troisième s'est vu accorder un report de la visite d'agrément sur place, la date subséquente d'agrément de 7 ans étant inchangée.
- Un projet de plan stratégique avec examen du projet de modèle de gouvernance actuel a été suspendu en mars et a été relancé. Un sous-comité du plan stratégique a été formé pour sélectionner le consultant et superviser le projet. Le consultant a tenu des entretiens avec des groupes de consultation avec les parties prenantes et réalisé une analyse de l'environnement des autres programmes d'agrément par décembre 2020. Le rapport final sera soumis et examiné par le CAPU et le Conseil d'administration de l'ACE en 2021.
- Le CAPU a discuté du calendrier de la prochaine version du Guide d'autoévaluation et a décidé de reporter jusqu'après la publication 2021 du nouveau document CORECOM.
- Le CAPU a accueilli sa nouvelle présidente, Catherine Vallée. Susan Rappolt est devenue membre du CAPU en octobre 2020. Nous tenons à remercier la membre partante, Annie Carrier, qui a terminé son mandat.

Composition du CAPU- Dec 31, 2020

Catherine Vallée- présidente
Sara Saunders- présidente sortante
Alicia Carey
Katie Lee-Bunting

Susan Rappolt
Suzanne Daneault- Représentante du public
Rose Martini - Représentante de l'ACPUE
Mary Forhan - Représentante de l'ACPUE

Heather Cutcliffe- Représentant d'ACORE ACE:
Alison Douglas - Directrice des normes
Ryan McGovern - Agent d'agrément

Toute personne intéressée à devenir membre du CAPU est priée de communiquer avec l'administrateur des services d'examen et d'agrément de l'ACE, à accreditation@caot.ca. L'ACE est à la recherche de bénévoles pouvant :

- travailler en collaboration avec la présidente et le personnel du bureau national.
- participer à titre de membre d'équipe interne et externe.
- examiner les soumissions des programmes de formation en fonction des directives et procédés les plus courants de l'Association en matière d'agrément.
- participer aux décisions relatives à l'agrément du programme qui est examiné.
- donner des avis et émettre des recommandations au Conseil relativement au mandat du comité d'agrément des programmes universitaires.
- faire une évaluation annuelle du travail du comité en vue de son amélioration continue.

